

2010-2012  
**RÈGLEMENT**

Appel régional à candidatures ouvert jusqu'au 15 décembre 2009

### 1. La commission régionale d'experts du bureau Asie-Pacifique de l'AUF

La commission régionale d'experts (CRE) du bureau Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie a un mandat scientifique et technique (article 2.5 des statuts de l'AUF). Elle a notamment pour fonction de pré-sélectionner (appel international) ou de sélectionner (appel régional) les réponses aux appels d'offres et appels à candidatures qui sont déposés auprès du bureau régional de l'AUF.

La commission régionale d'experts peut aussi proposer au Conseil scientifique de l'AUF des avis et remarques concernant les actions de programmes. La commission régionale d'experts joue donc un rôle essentiel dans l'appréciation de l'opportunité régionale d'un projet.

La commission régionale d'experts se réunit à l'initiative du Bureau régional et en fonction du calendrier des appels à candidatures, et fait rapport de ses travaux au Conseil scientifique.

**La commission régionale d'experts est composée de deux catégories d'experts :**

- les **membres de droit** qui sont les membres représentant la région au Conseil scientifique,
- les **experts associés** qui ne sont pas membres du Conseil scientifique et qui peuvent être appelés ponctuellement à siéger pour des champs disciplinaires complémentaires de ceux couverts par les membres de droit. Les experts associés peuvent être aussi consultés sur les dossiers déposés auprès du bureau régional de l'AUF que ces experts soient ou non appelés à siéger dans la réunion de la commission lors de laquelle ces dossiers seront examinés.

Les experts associés sont recrutés sur appel à candidatures pour une durée de 3 ans. La fonction d'expert associé est entièrement bénévole.

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sont éligibles à répondre à cet appel les universitaires et chercheurs en poste dans les universités membres de l'AUF en Asie-Pacifique.

Le (la) candidat(e) doit :

- être francophone,
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis,
- Contribuer à l'expertise de dossiers de demande de bourse ou de demande de soutien pour des projets de recherche ou formation
- s'engager à participer aux réunions de la commission régionale d'experts lorsque le Directeur du bureau Asie-Pacifique en fait la demande.

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont transmis aux Antennes du Bureau Asie-Pacifique de l'AUF (cf. liste des antennes dans les documents de présentation). Après examen de leur recevabilité, les dossiers seront soumis à la sélection de l'AUF.

La sélection est faite par le Directeur du bureau Asie-Pacifique après avis des membres de droit de la commission régionale d'experts. Les résultats sont portés à la connaissance des candidats avant la fin du mois de janvier 2010.

#### 4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont la qualité du dossier de candidature et l'expertise du candidat dans son domaine de spécialisation.

#### 5. DUREE

Les experts associés sont recrutés pour une durée de 3 années (2010-2012).

Les experts associés sont recrutés sur leur compétence individuelle et ne sont ni les représentants d'un état, ni les représentants d'une université. Ils gardent le statut d'experts associés pendant toute la période de 3 ans, même s'ils changent d'établissement ou de statut pendant cette période. Les experts associés peuvent à tout moment décider de renoncer à ce statut par simple lettre adressée au Directeur du bureau Asie-Pacifique.

Le Directeur du bureau Asie-Pacifique peut, pour compléter le panel d'experts associés, procéder à de nouveaux recrutements à tout moment, après avis des membres de droit de la CRE. Ces recrutements exceptionnels se font de manière individuelle sans appel à candidatures.

#### 6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**ATTENTION : Le dossier doit obligatoirement être envoyé au Bureau Asie – Pacifique de l'AUF le 15 décembre 2009 au plus tard. Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de **candidature** dûment complété et signé.
- un curriculum vitae actualisé
- une liste de publications (les titres d'articles ou de livres publiés dans une autre langue que le français doivent être traduits en français)

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être traduites et certifiées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet.**

Personne à contacter :

Mme LE Thi Minh Hong – Service des Programmes

Adél : [le.thi.minh.hong@auf.org](mailto:le.thi.minh.hong@auf.org)

Bureau Asie – Pacifique de l'AUF

21 rue Le Thanh Tong – Hanoi (Vietnam)